CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

Conseillers en exercice: 11 PRESENTS: MM. DARBON Hubert, Maire,

PERRIN François, adjoint,

Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel, M. ROUX Jean-Paul,

Mme RAGUET Amandine

Conseillers présents : 6

Absents excusés: M. BREGAND Jacky, adjoint, Mme LOREAUD Claudine,

Absents: M. GAILLARD Roland, M. MATHIEU Pascal,

Mme FRELIN Isabelle

<u>Date de convocation</u>:

05/02/2016

Date d'affichage:

16/02/2016

SECRETAIRE DE SEANCE: M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mil seize le onze février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le cinq février s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 Suppression CCAS
- 2 Contrat groupe d'assurance statutaire
- 3 ONF: destination des coupes 2016
- 4 SIDEC: Surveillance du réseau d'eau
- 5 Encaissement d'un chèque d'ERDF
- 6 Comptes administratifs 2015:

Commune, Eau, Assainissement, Turbine

7 – Approbation des comptes de gestion 2015 :

Commune, Eau, Assainissement, Turbine

8 – Affectation des résultats 2015

Commune, Eau, Assainissement, Turbine

9 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 1 Modification des statuts de la Communauté de Communes : prise de compétences « Adhésion de la CCAVV à l'action d'aménagement numérique engagée par le SIDEC et engagement sur le versement de la participation financière pour les actions d'aménagement numérique ».
- 2 Changement du logiciel informatique

Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

<u>1 – Modification des statuts de la Communauté de Communes : prise de compétences « Adhésion de la CCAVV à l'action d'aménagement numérique engagée par le SIDEC et engagement sur le versement de la participation financière pour les actions d'aménagement numérique »</u>

Vu la volonté de la Communauté de Communes de devenir compétente pour cette opération initiée par le SIDEC, permettant notamment d'équiper la commune des Arsures en fibre optique pour une participation financière minime au regard du montant global des investissements concernés, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes.

2 – Changement du logiciel informatique

Notre logiciel informatique (comptabilité, payes, élections...) devient obsolète. La gamme Horizon s'arrêtera en juin 2016 et elle est remplacée par la gamme Horizon Online.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de la société JVS pour un montant de 1 999,92 € TTC pour l'achat, l'installation du nouveau logiciel et la reprise de données.

Il accepte également le devis d'un montant de 585,60 € TTC pour la formation de la secrétaire (mutualisée entre 4 communes) ainsi que le devis de 694.80 € TTC pour la maintenance annuelle.

3 – Suppression CCAS

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), publiée au Journal officiel du 8 août 2015, permet (art. 79) aux communes de moins de 1.500 habitants de supprimer leur CCAS par délibération du conseil municipal.

Lorsqu'une commune a dissous son budget CCAS, elle en exerce directement les compétences depuis son budget principal.

Cette suppression ne remet absolument pas en cause les actions sociales qui pourraient être menées sur la commune.

Le CCAS de la commune est actuellement "inactif" financièrement puisque nous avons déjà opté pour que les mouvements financiers soient effectués par le Budget de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, accepte de dissoudre, comme la loi lui autorise, son CCAS avec une date de suppression au 31/12/2015.

<u>4 – Contrat groupe d'assurance statutaire</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, charge le centre de gestion de Champagnole de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve le droit d'y adhérer. La commune a déjà souscrit à cette assurance pour le personnel (secrétaire) qui permet de rembourser la commune en cas de maladie de l'agent.

5 – ONF: destination des coupes 2016

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'exercice 2016 à savoir :

Assiette des coupes pour l'exercice 2016

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2016, l'état d'assiette des coupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2016 dans sa totalité.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Vente aux adjudications générales :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futaie affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux					
Feuillus		Découpes : standard aux hauteurs indiquées sur les fûts autres :			Parcelle n°12

Nota : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• Destine le produit des coupes de la parcelle n° 12 à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	Parcelle n° 12	

• Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois garants.

<u>6 – SIDEC : Surveillance du réseau d'eau</u>

Le Maire présente les tarifs de l'adhésion aux services du SIDEC pour la gestion des équipements d'alimentation en eau potable. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir, pour les années 2016, 2017 et 2018 l'adhésion 1 : recherche de fuites. Il prend acte que la contribution financière pour cette adhésion se décompose comme suit :

- Cotisation exonérée de TVA : 845,20 € (640 € de forfait et 3,60 € x par 57 branchements)
- Services associés montant TTC = nettoyage des réservoirs : 680 € Soit un montant total de 1 525,20 €

7 – Encaissement d'un chèque d'ERDF

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à encaisser sur le compte de la commune (budget La tuffière) un chèque de 1 133,12 € d'ERDF correspondant à un trop payé d'abonnement compteur.

8 – Comptes administratifs 2015 : Commune

Dépenses de fonctionnement = 60 978,03 €

Recettes de fonctionnement = 168 992,90 € (dont 78 987,96 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 108 014,87 €

Dépenses d'investissement = 43 326,13 € (dont 22 290,88 € de déficit antérieur reporté)

Recettes d'investissement = 34 781,95 €

Résultat de clôture : -8 544,18 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 99 470,69 €

Eau

Dépenses de fonctionnement = 12 539,42 €

Recettes de fonctionnement = 15 433,93 € (dont 5 413,61 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 2 894,51 €

Dépenses d'investissement = 2 688,46 €

Recettes d'investissement = 6 151,10 € (dont 1 441,10 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 3 462,64 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 6 357,15 €

<u>Assainissement</u>

Dépenses de fonctionnement = 15 357,76 €

Recettes de fonctionnement = 18 002,00 € (dont 3 688,19 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 2 644,24 €

Dépenses d'investissement = 3 145,00 €

Recettes d'investissement = 42 921,65 € (dont 33 066,65 d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 39 776,65 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 42 420,89 €

Turbine

Dépenses de fonctionnement = 17 840,81 € (dont 2 838,10 € de déficit antérieur reporté)

Recettes de fonctionnement = 34 934,27 €

Résultat de clôture : 17 093,46 €

Dépenses d'investissement = 36 527,36 €

Recettes d'investissement = 8 989,17 € (dont 2 569,17 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : - 27 538,19 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde négatif de 10 444,73 €

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. PERRIN François, adjoint. Les membres présents passent au vote et les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité. Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

9 – Approbation des comptes de gestion 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude des comptes de gestion et comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2015, dressés par M. ACCARY Cédric, receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

10 – Affectations des résultats 2015

Le conseil décide d'affecter les résultats de 2015 aux budgets primitifs 2016 comme suit :

Commune:

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 99 470,69 € Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 8 544,18 €

Budget eau:

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 2 894,51 € Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 3 462,64 €

Budget assainissement:

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 2 644,24 € Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 39 776,65 €

Budget La Tuffière :

Affectation au compte 001 (déficit reporté d'investissement) : 27 538,19 € Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 17 093,46 €

11 <u>– Questions diverses</u>

• Débat d'orientation budgétaire :

Les membres du conseil débattent des futures travaux et aménagements qui seraient nécessaires sur la commune :

- Réfection de la salle communale,
- Accessibilité église,
- Nettoyage des fontaines,
- Agrandissement de la mairie,
- Changement du filtre à sable à la station d'épuration
- Bacs d'ordures ménagères :

Il est à nouveau précisé que les poubelles doivent être rentrées au plus vite après la collecte pour des questions d'esthétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance : M. ROUX Jean-Paul